

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités  
et de la santé

**Arrêté du 17 mai 2022**

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade  
d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 22 février 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ;

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés membres de jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2022 :

Mme FOURCADE Maryse	Inspectrice générale des affaires sanitaires et sociales, Présidente ;
M. AMIOT-CHANAL Hervé	Administrateur de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
Mme BERTSCH Adeline	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre de soins ;
M. Claude DAGORN	Directeur d'hôpital honoraire ;
Mme HUYGHE Clothilde	Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre de soins ;

M. KOUNOWSKI Julien

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne ;

M. PETROVITCH Dimiter

Administrateur de l'Etat à la direction des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, cette fonction sera assurée par M. PETROVITCH Dimiter.

**Article 2** : Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3** : La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 17 mai 2022

Le chef du département de l'allocation des ressources,  
du recrutement et de la politique de rémunération



Jean-Marc CHNEIDER